Reconnaissance solennelle

Une RECONNAISSANCE solennelle DES PÉCHÉS PUBLICS Et des infractions à l'ALLIANCE.

ET

Un ENGAGEMENT solennel à tous les DEVOIRS qui y sont contenus, à savoir ceux qui se rapportent d'une manière plus spéciale aux Dangers de ces Temps.

AVEC

Deux Actes de la COMMISSION de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du six octobre, pour le renouvellement de la Ligue et ALLIANCE solennelles,

Et pour écarter les personnes complices du récent et illégitime Engagement, du renouvellement de l'ALLIANCE, de la réception de la Communion, et de l'exercice d'une charge ecclésiastique, Avec leur avis aux presbytères pour la célébration de la Communion.

Et aussi, avec,

Un Acte du Comité des États du quatorze octobre pour le renouvellement de la Ligue et ALLIANCE.

ÉDIMBOURG, Imprimé par Evan Tyler, imprimeur de la très excellente Majesté du Roi, 1648.

I - Préambule

Une Reconnaissance solennelle des péchés publics et des infractions à l'Alliance : et un Engagement solennel à tous les devoirs qui y sont contenus, à savoir ceux qui se rapportent d'une manière plus spéciale aux dangers de ces temps.

NOUS, nobles, barons, gentilshommes, bourgeois, ministres de l'Évangile et gens du commun de toute condition en ce royaume, par la bonne main de DIEU sur nous, prenant en sérieuse considération les nombreuses et tristes afflictions et les profondes détresses par lesquelles nous avons été exercés depuis longtemps ; et que le pays, après avoir été cruellement dévasté par l'épée et par la peste, a été menacé de la famine ; et que la honte et le mépris ont été répandus de la part du Seigneur sur

plusieurs milliers de notre nation qui, d'une manière coupable, ont fait la guerre au royaume d'Angleterre, contrairement au témoignage de ses serviteurs et aux désirs de son peuple ; et que les restes de cette armée, revenant en ce pays, ont pillé et opprimé beaucoup de nos frères ; et que le parti malveillant est encore nombreux et, retenant ses premiers principes, attend une occasion de susciter une guerre nouvelle et dangereuse, non seulement pour déchirer les entrailles de ce royaume, mais pour nous séparer de l'Angleterre et renverser l'œuvre de Dieu dans les trois royaumes : et considérant aussi qu'une nuée de calamités est encore suspendue sur nos têtes et nous menace de tristes choses à venir, nous ne pouvons que regarder ces choses comme venant du Seigneur, qui est juste dans toutes ses voies, qui nous nourrit du pain de larmes et nous fait boire les eaux d'affliction, jusqu'à ce que nous apprenions à connaître combien c'est une chose mauvaise et amère que de se détourner de lui en rompant le serment et l'Alliance que nous avons faits avec lui, et afin que nous soyons humiliés devant lui en confessant notre péché et en abandonnant la méchanceté de notre voie.

C'est pourquoi, étant pressés de si grandes nécessités et détresses, et y étant autorisés par la parole de Dieu, et ayant l'exemple du peuple de Dieu d'autrefois qui, au temps de ses détresses, et lorsqu'il avait à chercher la délivrance et le droit chemin pour lui-même, afin que le Seigneur fût avec lui pour le faire prospérer, s'humilia devant lui, et fit une confession libre et particulière des péchés de ses princes, de ses chefs, de ses capitaines, de ses prêtres et de son peuple, et s'engagea à ne plus faire ainsi, mais à réformer ses voies et à être ferme dans son alliance ; et nous souvenant de la pratique de nos prédécesseurs en l'année 1596, en laquelle l'Assemblée générale et toutes les judicatures de l'Église, avec le concours de beaucoup de la noblesse, des gentilshommes et des bourgeois, reconnurent devant Dieu avec beaucoup de larmes la violation du Pacte national, et s'engagèrent à une réforme, de même que nos prédécesseurs et les leurs l'avaient fait auparavant dans l'Assemblée générale et la Convention des États en l'année 1567 ; et nous apercevant que ce devoir, lorsqu'on s'en est acquitté par conscience et en sincérité, a toujours été accompagné d'un relèvement hors des détresses, et d'une bénédiction et d'un succès venus du ciel : nous reconnaissons humblement et sincèrement, comme en la présence de celui qui sonde les cœurs, les nombreux péchés et les grandes transgressions du pays. Nous avons agi méchamment, nos rois, nos princes, nos nobles, nos juges, nos officiers, nos docteurs et notre peuple. Bien que le Seigneur nous ait parlé longtemps et clairement, nous n'avons pas écouté sa voix ; bien qu'il nous ait poursuivis de ses tendres miséricordes, nous n'avons pas été attirés à nous attendre à lui et à marcher dans sa voie ; et bien qu'il nous ait frappés, nous n'en avons point senti de douleur ; bien plus, bien qu'il nous ait consumés, nous avons refusé de recevoir la correction. Nous ne nous sommes pas souvenus de rendre au Seigneur selon sa bonté et selon nos propres vœux et promesses, mais nous sommes retournés en arrière par un cours continuel de rechutes, et nous avons rompu tous les articles de cette Ligue et Alliance solennelles que nous avons jurées devant Dieu, les anges et les hommes.

II - La reconnaissance des péchés

Bien qu'il y ait dans le pays beaucoup de gens de tous rangs qui sont un témoignage à la vérité, et un nom de joie et de louange au Seigneur, en vivant pieusement, en s'appliquant à garder leurs vêtements purs, et en demeurant fermes dans l'Alliance et la cause de Dieu, nous avons pourtant sujet de reconnaître que la plupart d'entre nous ne se sont pas efforcés, avec la réalité, la sincérité et la constance qui nous convenaient, de préserver l'œuvre de la Réforme dans l'Église d'Écosse. Beaucoup se sont contentés de la pureté des ordonnances, en négligeant leur puissance ; oui, quelques-uns se sont détournés vers des voies tortueuses, destructrices de l'une et de l'autre. La conduite profane, relâchée et insolente de beaucoup dans nos armées, qui allèrent au secours de nos FRÈRES d'ANGLETERRE, et les intrigues et les procédés peu droits de quelques-uns de nos commissaires et d'autres de notre nation à Londres, dans l'île de Wight et en d'autres lieux de ce royaume, ont été de grands obstacles à l'œuvre de la Réforme et à l'établissement du gouvernement de l'Église en ce pays-là, par quoi l'erreur et le schisme se sont accrus en ce pays, et les sectaires se sont endurcis dans leur voie. Nous avons été si éloignés de nous efforcer d'extirper la profanité, et ce qui est contraire à la puissance de la piété, que l'on a beaucoup fermé les yeux sur la profanité, et que les personnes profanes ont été beaucoup favorisées et bien souvent employées, jusqu'à ce que l'iniquité et l'impiété aient passé sur la face du pays comme un déluge. Bien plus, on n'a pas pris un soin suffisant de séparer entre ce qui est précieux et ce qui est vil, en écartant du sacrement toutes les personnes ignorantes et scandaleuses, selon les ordonnances de cette Église.

Les privilèges des Parlements et les libertés des sujets n'ont pas non plus été dûment ménagés ; mais quelques-uns d'entre nous se sont efforcés de mettre entre les mains de notre roi un pouvoir arbitraire et illimité, destructeur de l'un et des autres ; et beaucoup d'entre nous ont été récemment complices des moyens et des voies par lesquels on a empiété sur la liberté et les privilèges des Parlements, et les sujets ont été opprimés dans leurs consciences, leurs personnes et leurs biens. Nous n'avons pas eu non plus le souci d'éviter ces choses qui pouvaient endurcir le roi dans sa mauvaise voie ; mais, au contraire, non seulement on l'a laissé faire, mais beaucoup d'entre nous ont été les instruments pour lui faire exercer son pouvoir en bien des choses tendant au préjudice de la religion et de l'Alliance, et de la paix et de la sûreté de ces royaumes ; ce qui est si éloigné du vrai moyen de préserver la personne et l'autorité de Sa Majesté, que cela ne peut que provoquer le Seigneur contre lui, au péril de l'une et de l'autre. Bien plus, sous prétexte de secourir le roi et d'agir pour lui, tandis qu'il refuse de faire ce qui était nécessaire pour la maison de Dieu, quelques-uns ont renversé et violé la plupart des articles de l'Alliance.

Nos propres consciences au-dedans, et les jugements de Dieu sur nous au-dehors, nous convainquent des violations multiples, volontaires et renouvelées de cet article qui concerne la découverte et le châtiment des malveillants, dont les crimes non seulement ont été tolérés par connivence, mais ont été l'objet de dispenses et de pardons, et eux-mêmes reçus dans une étroite communion avec nous, et admis dans nos conseils, admis dans nos Parlements, et placés en des postes de pouvoir et d'autorité pour la conduite des affaires publiques du royaume ; par quoi, par la justice de Dieu, ils ont fini par avoir entre leurs mains tout le pouvoir et toute la force du

royaume, tant dans les judicatures que dans les armées, et les ont employés à décréter et à poursuivre un Engagement illégitime dans la guerre contre le royaume d'Angleterre, nonobstant la dissidence de beaucoup de membres considérables du Parlement, qui avaient donné dès le commencement une preuve constante de leur intégrité dans la cause, nonobstant de nombreux témoignages fidèles et libres avertissements des serviteurs de Dieu, les suppliques de nombreux synodes, presbytères et comtés, et les déclarations de l'Assemblée générale et de ses commissaires en sens contraire. Lequel Engagement, comme il a été la cause de beaucoup de péché, l'a été aussi de beaucoup de misère et de calamité pour ce pays, et nous présente la gravité de notre péché de compromission avec les malveillants dans la grandeur de notre châtiment, afin que nous apprenions à ne jamais plus nous briser sur le même écueil, sur lequel le Seigneur a placé un fanal si remarquable. Et après tout ce qui nous est arrivé à cause de cette nôtre transgression, et après que grâce nous a été faite de la part du Seigneur notre Dieu, en brisant le joug de ces hommes de dessus nos cous, et en nous remettant en état d'agir pour le bien de la religion, notre propre sûreté, et la paix et la sûreté de ce royaume, si nous enfreignions de nouveau son commandement et son alliance, en nous joignant encore une fois au peuple de ces abominations, et en recevant dans notre sein ces serpents qui nous avaient auparavant mordus presque jusqu'à la mort : cela, de même que ce serait la marque d'une grande démence et d'une grande folie de notre part, de même, sans aucun doute, si on ne l'évite, provoquera le Seigneur contre nous jusqu'à nous consumer, en sorte qu'il ne reste dans le pays ni reste ni réchappé.

Et bien que la paix et l'union entre les royaumes soient une grande bénédiction de Dieu pour l'un et l'autre, et un lien que nous sommes obligés de conserver inviolé, et de nous efforcer que justice soit faite contre ceux qui s'y opposent, cependant quelques-uns en ce pays, qui sont entrés sous le lien de l'Alliance, se sont grandement appliqués à dissoudre cette union, et peu d'efforts, ou aucun, n'ont été faits par aucun de nous pour punir de telles personnes.

Nous avons laissé beaucoup de nos frères, en diverses parties du pays, être opprimés par l'ennemi commun, sans compassion ni secours. Il y a eu de grands murmures et de grandes plaintes à cause de la dépense de biens et de peines pour faire notre devoir. Beaucoup, par persuasion ou par terreur, se sont laissé diviser et détourner pour déserter au parti contraire ; beaucoup se sont tournés vers une détestable indifférence et neutralité dans cette cause, qui concerne tant la gloire de Dieu et le bien de ces royaumes ; bien plus, beaucoup se sont appliqués à se conduire de telle sorte qu'ils pussent s'accommoder de tous les temps et de toutes leurs révolutions. Nous n'avons pas eu le souci de favoriser, d'encourager, d'investir de confiance et d'employer seulement ceux qui, du fond du cœur, aimaient l'œuvre de Dieu et s'y appliquaient ; mais le cœur de tels hommes a bien souvent été découragé, et leurs mains affaiblies, leurs souffrances négligées, et eux-mêmes méprisés ; et beaucoup qui avaient été autrefois des ennemis déclarés, et toujours des sapeurs secrets, ont été favorisés et employés ; bien plus, ceux-là mêmes qui avaient été regardés comme des incendiaires, et sur lesquels le Seigneur avait mis les marques d'une malveillance désespérée, de fausseté et de tromperie, ont été introduits comme propres à gérer les

affaires publiques. Nombreux ont été les obstacles et les empêchements jetés sur le chemin pour retarder et entraver l'œuvre du Seigneur ; et quelques-uns ont tenu secret ce qu'ils n'étaient pas capables de supprimer et de surmonter par eux-mêmes.

Outre ces violations des articles de l'Alliance quant à leur matière, et beaucoup d'autres, qu'il appartient à chacun de nous de rechercher et de reconnaître devant le Seigneur, si nous désirons que sa colère se détourne de nous, beaucoup d'entre nous ont aussi grandement failli dans la manière dont nous avons suivi et poursuivi les devoirs qui y sont contenus : non seulement en cherchant de grandes choses pour nous-mêmes, et en mêlant des intérêts et des fins particuliers, touchant nous-mêmes, nos amis et nos partisans, aux choses qui concernent le bien public, mais bien souvent en les préférant à l'honneur de Dieu et au bien de sa cause, et en retardant l'œuvre de Dieu jusqu'à ce que nous pussions y entraîner avec nous nos propres intérêts et desseins. Ç'a été notre manière de nous confier dans les moyens et de nous appuyer sur le bras de chair pour le succès, bien que le Seigneur nous ait maintes fois fait rencontrer la déception en cela, et ait flétri l'orgueil de toute notre gloire, en desséchant pour nous toute confiance charnelle. Nous avons suivi pour la plupart les conseils de la chair et du sang, et nous avons marché plus selon les règles de la politique que selon celles de la piété, et nous avons plus écouté les hommes que Dieu.

Bien que nous ayons fait devant le monde une profession publique et solennelle de notre désir non feint d'être humiliés devant le Seigneur pour nos propres péchés et pour les péchés de ces royaumes, particulièrement pour n'avoir pas estimé à sa valeur l'inestimable bienfait de l'Évangile, et pour n'avoir pas œuvré à sa puissance, ni reçu Christ dans nos cœurs, ni marché dignement de lui dans nos vies ; et de notre véritable et sincère propos, désir et effort, pour nous-mêmes et pour tous les autres sous notre pouvoir et notre charge, tant en public qu'en privé, en tous les devoirs que nous devons à Dieu et aux hommes, d'amender nos vies, et d'aller chacun devant les autres dans l'exemple d'une véritable réforme, afin que le Seigneur détournât sa colère et sa forte indignation, et établît ces Églises et ces royaumes dans la vérité et la paix ; nous avons néanmoins refusé d'être réformés, et nous avons marché avec orgueil et obstination contre le Seigneur, n'estimant pas son Évangile, ne nous soumettant pas à son obéissance, ne cherchant pas Christ, ne nous appliquant pas à l'honorer dans l'excellence de sa personne, ni à recourir à lui dans la vertu de ses offices, ne nous faisant une conscience ni des ordonnances publiques, ni des devoirs privés ou secrets, et ne nous appliquant pas à nous édifier les uns les autres dans l'amour. L'ignorance de Dieu et de son Fils Jésus-Christ règne extrêmement dans le pays. La plus grande partie des chefs de famille, parmi les nobles, les barons, les gentilshommes, les bourgeois et les gens du commun, négligent de chercher Dieu dans leurs familles et de travailler à leur réforme ; et bien que cela ait été fort pressé, peu de nos nobles et de nos grands, jusqu'à ce jour, ont jamais pu être persuadés d'accomplir eux-mêmes, et en leur propre personne, les devoirs de la famille ; ce qui fait qu'un devoir si nécessaire et si utile est négligé par d'autres de rang inférieur. Bien plus, beaucoup de la noblesse, des gentilshommes et des bourgs, qui auraient dû être pour les autres des exemples de piété et d'une conduite sobre, ont été les meneurs de l'excès et de la débauche. Bien que nous soyons le peuple du SEIGNEUR, engagé

envers lui d'une manière solennelle, nous ne nous sommes pourtant pas appliqués jusqu'à ce jour à ce que les judicatures et les armées soient composées, et les postes de pouvoir et de confiance remplis, d'hommes d'une conduite irréprochable et chrétienne, d'une intégrité connue et d'une fidélité, d'une affection et d'un zèle éprouvés pour la cause de Dieu ; mais non seulement ceux qui ont été neutres et indifférents, mais aussi des gens mal disposés et malveillants, et d'autres qui ont été profanes et scandaleux, ont été investis de confiance ; par quoi il est arrivé que les judicatures ont été des sièges d'injustice et d'iniquité, et que beaucoup dans nos armées, par leurs désordres, sont devenus notre fléau, au grand préjudice de la cause de Dieu, au grand scandale de l'Évangile, et au grand accroissement du dérèglement et de la profanité dans tout le pays. Il serait impossible d'énumérer toutes les abominations qui sont dans le pays ; mais le blasphème du nom de Dieu, le jurement par les créatures, la profanation du jour du Seigneur, l'impureté, l'ivrognerie, l'excès et la débauche, la vanité des vêtements, le mensonge et la tromperie, l'injure et la malédiction, l'oppression arbitraire et sans frein, et le broiement de la face des pauvres par les propriétaires et par d'autres qui sont en place et en pouvoir, sont devenus des péchés ordinaires et communs ; et, outre toutes ces choses, il y a beaucoup d'autres transgressions dont le pays où nous vivons est coupable. Toutes lesquelles choses nous désirons reconnaître, et nous en humilier, afin que le monde rende témoignage avec nous qu'à Dieu appartient la justice, et à nous la honte et la confusion de face, comme il paraît aujourd'hui.

III - L’engagement aux devoirs

Et parce qu'il est nécessaire à ceux qui obtiennent miséricorde non seulement de confesser, mais aussi d'abandonner leur péché, afin donc que la réalité et la sincérité de notre repentance paraissent, nous résolvons et nous nous engageons solennellement devant le SEIGNEUR à éviter soigneusement, à l'avenir, toutes ces offenses dont nous avons maintenant fait une reconnaissance publique solennelle, et tous les pièges et toutes les tentations qui y tendent : et, pour témoigner de l'intégrité de notre résolution en ceci, et afin que nous soyons mieux rendus capables, dans la puissance de la force du SEIGNEUR, de l'accomplir, nous renouvelons de nouveau notre Ligue et Alliance solennelles, promettant désormais de nous faire une conscience de tous les devoirs auxquels nous sommes obligés dans tous leurs chefs et articles, particulièrement de ceux qui suivent.

1. Parce que la religion est, de toutes choses, la plus excellente et la plus précieuse, l'avancement et la promotion de sa puissance contre toute impiété et profanité, la garantie et la préservation de sa pureté contre toute erreur, hérésie et schisme, et nommément l'indépendantisme, l'anabaptisme, l'antinomisme, l'arminianisme et le socinianisme, le familisme, le libertinisme, le scepticisme et l'érastianisme, et la poursuite de l'œuvre de l'uniformité, seront recherchés et poursuivis par nous avant tous les intérêts du monde, qu'ils concernent le roi, nous-mêmes ou quelque autre que ce soit. 2. Parce que beaucoup se sont efforcés récemment de supplanter les libertés de l'Église, nous maintiendrons et défendrons l'Église d'Écosse dans toutes ses

libertés et privilèges, contre tous ceux qui s'y opposeront, les mineront ou y empiéteront sous quelque prétexte que ce soit. 3. Nous revendiquerons et maintiendrons les libertés des sujets en toutes ces choses qui concernent leurs consciences, leurs personnes et leurs biens. 4. Nous maintiendrons et défendrons soigneusement l'union entre les royaumes, et éviterons tout ce qui peut l'affaiblir, ou nous impliquer en quelque mesure de complicité dans la culpabilité de ceux qui ont envahi le royaume d'Angleterre. 5. Comme nous avons toujours été loyaux envers notre roi, ainsi nous nous efforcerons toujours de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. 6. Nous serons si éloignés de fermer les yeux sur la malveillance, l'injustice, l'iniquité, la profanité et l'impiété, de nous en accommoder ou de les favoriser, que non seulement nous éviterons et désapprouverons ces choses, et chérirons et encouragerons les personnes qui sont zélées pour la cause de Dieu et marchent selon l'Évangile, mais aussi nous prendrons une voie plus efficace que jusqu'ici, dans nos places et vocations respectives, pour punir et réprimer ces maux, et nous efforcerons fidèlement que les meilleurs et les plus propres remèdes soient appliqués pour en ôter les causes, et pour avancer la connaissance de Dieu, la sainteté et la justice dans le pays. Et c'est pourquoi, en dernier lieu, de même que nous prierons Dieu avec instance de nous donner des hommes vertueux, craignant Dieu, des hommes véritables, haïssant l'avarice, pour juger et porter la charge parmi son peuple, de même nous nous efforcerons, selon nos places et vocations, que les judicatures et tous les postes de pouvoir et de confiance, tant dans l'Église que dans l'État, soient composés et remplis d'hommes tels qu'ils soient d'une bonne affection reconnue envers la cause de Dieu, et d'une conduite irréprochable et chrétienne.

Et parce qu'il y en a beaucoup qui, jusqu'ici, ne se sont pas fait une conscience du serment de Dieu, mais y sont entrés, les uns par crainte, les autres par persuasion, et pour des fins basses et des intérêts humains, et qui se sont ensuite découverts comme ayant agi frauduleusement envers le Seigneur, en jurant faussement par son nom ; c'est pourquoi nous, qui renouvelons maintenant notre Alliance en vue de ces devoirs et de tous les autres devoirs qui y sont contenus, professons solennellement, en la présence de celui qui sonde les cœurs, que ce n'est pour aucun avantage politique, ni pour aucun intérêt particulier ou fin détournée, ni à cause d'aucune terreur ou persuasion venant des hommes, ni avec hypocrisie et fraude, que nous prenons de nouveau sur nous le serment de Dieu, mais honnêtement et sincèrement, et par le sentiment de notre devoir ; et que, par conséquent, renonçant à nous-mêmes et à nos propres choses, et mettant de côté tout intérêt propre et toutes fins personnelles, nous chercherons avant toutes choses l'honneur de Dieu, le bien de sa cause et la prospérité de son peuple ; et que, abandonnant les conseils de la chair et du sang, et ne nous appuyant pas sur des confiances charnelles, nous dépendrons du Seigneur, marcherons selon la règle de sa parole et écouterons la voix de ses serviteurs. En tout quoi, confessant notre propre faiblesse, nous prions avec instance Dieu, qui est le Père des miséricordes, par son Fils Jésus-Christ, d'être miséricordieux envers nous, et de nous rendre capables, par la puissance de sa force, de faire notre devoir à la louange de sa grâce dans les Églises. Amen.

Édimbourg, le 6 octobre 1648. *Post meridiem.*

Acte pour le renouvellement de la Ligue et Alliance solennelles.

LA Commission de l'Assemblée générale, considérant qu'une grande partie de ce pays s'est impliquée dans de nombreuses et grossières infractions à la Ligue et Alliance solennelles ; et que les mains de beaucoup se sont relâchées à suivre et à poursuivre les devoirs qui y sont contenus ; et que beaucoup qui, n'étant pas parvenus à un âge suffisant lorsqu'elles furent d'abord jurées et souscrites, n'y ont pas été reçus jusqu'à présent : sur ces considérations et sur d'autres, graves et importantes, arrête et ordonne que la Ligue et Alliance solennelles soient renouvelées dans toutes les congrégations de ce royaume. Et, parce que c'est un devoir de grand poids et de grande conséquence, les ministres, après avoir vu les présentes, auront soin de prendre de la peine, dans leur doctrine et autrement, afin que leur peuple soit rendu sensible aux choses en lesquelles il a rompu l'Alliance, et soit préparé à son renouvellement avec des affections et des dispositions convenables. Et, afin que ces choses soient mieux accomplies, nous avons jugé nécessaire d'arrêter une reconnaissance solennelle des péchés publics et des infractions à l'Alliance, et un engagement solennel à tous les devoirs qui y sont contenus, à savoir ceux qui se rapportent d'une manière plus spéciale aux dangers de ces temps. Et cette Reconnaissance et cet Engagement solennels, envoyés avec les présentes, seront mis en usage, et la Ligue et Alliance seront renouvelées de la manière qui suit. Premièrement, il sera fait intimation d'une humiliation publique solennelle et d'un jeûne, le second jour du Seigneur de décembre, pour être observés le jeudi suivant et le jour du Seigneur d'après ; lors de laquelle intimation la Ligue et Alliance, ainsi que la reconnaissance publique des péchés et l'engagement aux devoirs, seront lus publiquement par le ministre en présence de tout le peuple, et celui-ci sera exhorté à s'en procurer des copies, afin d'en prendre connaissance. Et l'humiliation et le jeûne seront observés le jeudi suivant, eu égard aux infractions à l'Alliance contenues dans la Reconnaissance publique solennelle, comme à leurs causes ; et le jour du Seigneur suivant, qui sera aussi passé en humiliation publique et en jeûne, immédiatement après le sermon, qui sera appliqué au sujet de ce jour, la reconnaissance publique et l'engagement seront de nouveau lus publiquement ; et ensuite on fera une prière contenant la confession des infractions qui y sont mentionnées, et implorant miséricorde pour ces péchés, et la force de Dieu pour renouveler l'Alliance en sincérité et en vérité. Après cette prière, la Ligue et Alliance solennelles seront lues par le ministre, puis jurées par lui et par tout le peuple, qui s'engagera à l'accomplissement de tous les devoirs qui y sont contenus, à savoir ceux qui sont mentionnés dans la reconnaissance publique et l'engagement, et qui sont opposés aux péchés qui y sont confessés. Et l'action sera close par une prière à Dieu, afin que son peuple soit rendu capable, dans la puissance de sa force, de faire son devoir selon son serment maintenant renouvelé d'une manière si solennelle. Il est aussi stipulé par les présentes que tous ceux qui renouvelleront la Ligue et Alliance les souscriront de nouveau ; et que nul ne sera admis à les renouveler ou à les souscrire, qui en est exclu par l'autre acte et directive envoyés avec les présentes.

A. KER.

Édimb., le 6 octobre. *Post meridiem.*

Acte concernant l'exclusion des personnes complices du récent et illégitime Engagement dans la guerre, du renouvellement de l'Alliance, de la réception de la Communion et de l'exercice d'une charge ecclésiastique, avec un avis aux presbytères pour la célébration de la Communion.

LES commissaires de l'Assemblée générale, ayant jugé nécessaire que la Ligue et Alliance solennelles soient renouvelées après des infractions si grandes et si évidentes qu'y ont commises beaucoup de gens en ce royaume ; et considérant combien manifestement la cause de Dieu a été mise en péril jusqu'ici par la réception trop soudaine dans l'Alliance de ceux qui s'y étaient effectivement opposés, avant qu'on eût une épreuve et une preuve suffisantes de leur repentance : arrêtent et ordonnent donc que tous les presbytères et tous les ministres de cette Église, dans leurs ressorts divers et leurs charges respectives, prennent un soin particulier, au moment du renouvellement de la Ligue et Alliance, que nul de ceux qui ont eu une charge dans l'armée qui, sous la conduite du duc de Hamilton, s'engagea dans la guerre contre le royaume d'Angleterre, ou dans les forces qui étaient à Stirling et aux environs sous le commandement du comte de Lanark et de George Munro ; ou qui ont prêté et souscrit quelques serments, obligations ou déclarations pour la poursuite de ces voies coupables, ou tout autre serment ou obligation condamné par l'Assemblée générale comme destructeur de l'Alliance ; ou qui ont contraint, pressé ou séduit d'autres à se joindre auxdits Engagements et services si destructeurs de la religion ; ou qui en ont été des promoteurs actifs, ne soit admis à souscrire ou à renouveler le serment de la Ligue et Alliance, ni à exercer aucune charge ou aucun pouvoir dans aucune des judicatures de cette Église.

Et de plus, considérant qu'il nous a été remis par la dernière Assemblée générale de donner avis aux presbytères d'une occasion convenable pour célébrer le sacrement de la Cène du Seigneur, et d'envoyer tel avis que nous trouverions nécessaire pour le temps : nous avons jugé bon d'avertir les presbytères que le sacrement de la Cène du Seigneur pourra être célébré après le renouvellement de l'Alliance, selon que les ministres en auront la commodité dans leurs diverses congrégations ; et que nous avons trouvé nécessaire que tous ceux qui sont impliqués dans la culpabilité susmentionnée soient suspendus du sacrement de la Cène du Seigneur jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne telle mesure qu'elle jugera bon, concernant leur réception dans l'Alliance et à la Communion.

A. Ker.

Édimbourg, le 14 octobre 1648.

LE Comité des États, étant très sensible aux graves rechutes de ce pays dans les multiples infractions à la Ligue et Alliance solennelles, faites et jurées au très-haut DIEU, approuve donc unanimement et de tout cœur la pieuse résolution, prise à

propos, de la Commission de l'Assemblée générale, pour une Reconnaissance solennelle des péchés et provocations publics, particulièrement des infractions à l'Alliance, et un Engagement solennel à un accomplissement plus consciencieux des devoirs qui y sont contenus, et pour le renouvellement de la Ligue et Alliance solennelles : et requiert et ordonne que les directives de ladite Commission de l'Assemblée, dans leur Acte du six de ce mois pour une reconnaissance publique des péchés et un engagement aux devoirs, soient soigneusement suivies ; que le jeûne et l'humiliation fixés par elle soient religieusement observés ; et que la Ligue et Alliance solennelles soient sincèrement et cordialement renouvelées et souscrites de la manière qu'elle a prescrite dans ledit Acte.

Extractum

M. Tho. Henderson.

© 2026 Westminster 1647 :: https://westminster1647.com/fr/correo